

## REVUE DE PRESSE DU 14 MARS 2008

### Québec donne un coup de mains aux régions

Cherchant une fois de plus à améliorer la situation économique des régions ressources et du secteur de la fabrication, le gouvernement de Jean Charest a multiplié les mesures à leur endroit dans son budget 2008-09, déposé jeudi.

Québec a par ailleurs changé son fusil d'épaule à l'égard du secteur des technologies de l'information (TI) en créant un généreux crédit d'impôt.

"Les entreprises québécoises doivent s'adapter aux changements économiques marqués par la nouvelle réalité de la parité des devises canadienne et américaine et par une concurrence internationale toujours plus vive", a déclaré la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, dans son discours sur le budget prononcé à l'Assemblée nationale.

Ainsi, Québec crée, à l'initiative de l'opposition officielle adéquate, un crédit d'impôt de 5 pour cent applicable sur le coût d'acquisition de matériel neuf de fabrication et de transformation.

Le gouvernement prévoit que la mesure lui coûtera 30 millions \$ en 2008-09 et un total de 380 millions \$ d'ici 2012-13.

Le ministère des Finances fait remarquer que l'investissement des entreprises québécoises, notamment en machines et matériel, est plus faible que dans le reste du Canada et aux États-Unis.

Québec élimine aussi, immédiatement, la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières. Comme le gouvernement offrait déjà un crédit de taxe sur le capital à ce secteur, la mesure ne coûtera que 30 millions \$ en 2008-09 et un total de 95 millions \$ d'ici 2011.

Spécialement pour les entreprises manufacturières des régions ressources, Québec met en place un crédit d'impôt à l'investissement au taux majoré de 20, 30 ou 40 pour cent, selon la région, pour l'achat de matériel de fabrication et de transformation.

L'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, le Nord-du-Québec, le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie et une partie de l'Outaouais sont visés. Coût: 20 millions \$ en 2008-09 et 350 millions \$ d'ici 2012-13. On prolonge également d'autres crédits d'impôt pour la deuxième et troisième transformations, la Gaspésie et la Vallée de l'aluminium.

### Technologies de l'information

Par ailleurs, cinq ans après avoir mis un terme aux mesures fiscales liées à la Cité du multimédia et aux autres centres de développement des technologies de l'information, les libéraux lancent un nouveau crédit d'impôt à l'intention de ce secteur, valide à la grandeur du Québec. Il coûtera 20 millions \$ en 2008-09 et un total de 430 millions \$ d'ici 2012-13.

"Le Québec perd du terrain par rapport au reste du Canada", a admis la ministre dans son discours, en notant que l'emploi dans le domaine n'avait augmenté que de 9 pour cent entre 1998 et 2006 au Québec, comparativement à 60 pour cent en Ontario et 100 pour cent en Colombie-Britannique.

Les sociétés admissibles recevront une aide de 30 pour cent sur les salaires versés, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ par emploi, par année. Le plus généreux des anciens programmes mis sur pied par les péquistes prévoyait une aide de 40 pour cent jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par emploi, par année.

Dans un autre domaine, Québec crée le Fonds du patrimoine minier, auquel il versera 80 millions \$ sur cinq ans, provenant de redevances d'entreprises du secteur. Le Fonds financera les activités de Géologie Québec, qui a notamment pour mandat d'identifier les secteurs géographiques propices à des travaux d'exploration.

Enfin, le gouvernement a annoncé qu'il emboîterait le pas à Ottawa en participant au Compte d'épargne libre d'impôt (CELI). A compter du 1er janvier 2009, les particuliers pourront déposer 5000 \$ par année dans un CELI sans que les revenus de placement en découlant ne soient imposables. (La Presse Canadienne)

### **Jérôme-Forget plaide pour une hausse de la productivité**

Monique Jérôme-Forget, jeudi, a été applaudie par ses collègues libéraux lors de la présentation de son budget.

La ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, a été accueillie chaleureusement par les membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain vendredi matin, au lendemain du dépôt de son budget, largement tourné vers l'entreprise.

Alors qu'on ne prévoit plus qu'une croissance de l'économie québécoise de 1,5% cette année, la ministre a plaidé en faveur d'une hausse de la productivité des Québécois et a vanté les mesures préconisées dans son budget pour y arriver.

Le Québec accuse en effet du retard, avec une productivité par heure travaillée (en dollar de 2002) de 41,4\$ en 2006, comparativement à 43,2\$ pour l'ensemble du Canada.

Statistique Canada a d'ailleurs révélé vendredi que la productivité du travail dans les entreprises canadiennes au quatrième trimestre a reculé pour la première fois en plus d'un an, perdant 0,8%. Même si les chiffres spécifiques au Québec ne sont pas encore disponibles, tout porte à croire que la situation n'y est pas plus rose, principalement en raison des déboires de l'industrie manufacturière.

«Le Canada n'a pas la productivité des États-Unis, et le Québec n'a pas la productivité du Canada», a déploré la ministre des Finances, indiquant qu'elle croyait par conséquent qu'il «fallait faire un virage».

Pour pallier ce problème, le budget de Mme Jérôme-Forget prévoit entre autres l'abolition de la taxe sur le capital pour le secteur manufacturier et un crédit d'impôt de 5% à l'achat de matériel de fabrication ou de transformation destiné à favoriser l'investissement.

L'élimination de la taxe sur le capital pour tous les secteurs n'est cependant prévue que pour 2011, malgré les demandes du patronat et du Parti québécois, compte tenu des coûts de 700 millions \$ que cela représente.

«Pauvre François!»

À ce sujet, Mme Jérôme-Forget a par ailleurs décoché quelques flèches vendredi à l'endroit du porte-parole en matière de Finances du PQ, François Legault. «Pauvre François! Il me dit que je

devrais éliminer la taxe sur le capital, et en même temps, il me dit que je n'ai pas d'argent, que je n'arrive pas. (...) Je lui ai dit François, tu es complètement malade.»

La ministre estime par ailleurs qu'une des raisons pour lesquelles les États-Unis affichent une meilleure productivité que leur voisin du Nord réside dans le fait que les Américains ont fortement investi dans les technologies de l'information au cours des dernières années.

«Par conséquent, dans ce budget, je donne un crédit de 30% justement aux entreprises qui vont faire appel aux nouvelles technologies de l'information et augmenter leur productivité», a-t-elle spécifié.

La présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Isabelle Hudon, a salué ce «budget de raison» dans lequel, selon elle, les priorités sont à la bonne place, malgré des ressources limitées.

Qui oserait contredire une mère, s'est demandée Mme Hudon, alors que Mme Jérôme-Forget avait justement déclaré avoir préparé le budget «en bonne mère de famille».

Jeudi, le budget du gouvernement libéral a été accueilli favorablement par le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, qui a annoncé que son parti allait voter en sa faveur. Le porte-parole adéquiste en matière de Finances, Gilles Taillon, a notamment salué les sommes investies pour la famille et l'entreprise privée.

Le Parti québécois n'a pas pour sa part réservé un tel accueil au budget, et il prévoit plutôt le rejeter. Sa chef Pauline Marois a particulièrement déploré que la ministre ait à piger dans une réserve de 1,3 milliard \$ pour éviter de voir le Québec sombrer dans un déficit. (La Presse Canadienne)

### **Budget du Québec - Seul le temps dira**

Au premier abord, le budget provincial, déposé jeudi par la ministre Monique Jérôme-Forget, semble favorable à la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Seulement, pour l'heure, son impact réel dans la région est mitigé.

La région profitera du nouveau crédit à l'investissement. Elle pourra également continuer à bénéficier de l'aide fiscale à la création d'emplois. Le maintien de ces avantages fiscaux ne devrait toutefois pas coûter trop cher au Trésor public. À titre d'exemple, en 2006, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a bénéficié de 8 des 104 millions de dollars d'aide fiscale consentie aux 7 régions ressources du Québec.

La région recevra aussi une enveloppe de 12 millions de dollars sur 5 ans pour soutenir le développement économique de ses MRC. Cette somme, rappelle le directeur général de la Conférence régionale des élus, Gilbert Scantland, est moindre que celle qui était disponible depuis les 3 dernières années.

Par ailleurs, un nouveau programme, baptisé Communautés rurales branchées, doté d'une enveloppe de 20 millions de dollars sur 5 ans, doit permettre l'accessibilité à Internet haute vitesse dans toutes les régions du Québec, notamment en Haute-Gaspésie. (Radio-Canada)

**Un budget d'une prudence toute... minoritaire - "Il s'agit d'un budget avec lequel on peut très bien vivre" - Michel Arsenault, président de la FTQ**

<http://www.cnw.ca/fr/releases/archive/March2008/13/c3895.html>

**Budget et Crédits d'impôts aux régions ressources - La Coalition des sept régions ressources est extrêmement déçue et choquée**

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/March2008/13/c3928.html>

**L'aide aux régions ressources sera corrigée**

«Je sais que cela ne fera pas plaisir à tout le monde», dit la ministre des Finances

Québec -- En s'inspirant du rapport Gagné, la ministre des Finances a décidé de modifier l'aide aux régions ressources pour mieux y soutenir les investissements. Québec souhaite également accorder une aide modeste aux MRC en difficulté qui se trouvent dans les régions centrales.

Du rapport Gagné, censé atténuer les conflits entre les régions centrales et les régions ressources, la ministre Monique Jérôme-Forget a retenu qu'il fallait remplacer les crédits d'impôt sur les salaires par un soutien basé sur les investissements. «J'espère que j'ai trouvé la solution, a-t-elle déclaré. Mais je sais que ça ne fera pas plaisir à tout le monde, tant dans les régions ressources que dans les régions centrales.»

D'après le Parti québécois (PQ), le nouveau système va défavoriser le Bas-Saint-Laurent et la Mauricie à partir de 2010-11. Le gouvernement donne quand même un an aux entreprises pour s'adapter en maintenant l'ancien crédit. Le changement lui coûtera 20 millions cette année mais mobilisera 350 millions sur cinq ans.

En vertu du nouveau système, les entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Mauricie auront droit à un crédit de 20 %, le Bas-Saint-Laurent, à 30 %, alors qu'on parle de 40 % pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec. Le reste des entreprises ont droit à un crédit de 5 %.

Histoire de ne pas mettre de côté les MRC en difficulté dans les régions centrales, la ministre injecte de nouveaux deniers dans le Fonds de soutien aux territoires en difficulté, soit 38 millions de dollars de plus sur cinq ans. Étant donné les difficultés plus prononcées de la Gaspésie, ses MRC héritent d'une enveloppe spécifique de 12 millions de dollars de plus au cours de la même période.

Pour la Fédération québécoise des municipalités (FMQ), ces montants représentent toutefois une «réponse timide à l'aide réclamée depuis longtemps par les municipalités dévitalisées, ces communautés aux prises avec des problèmes importants, comme l'exode de la population et un fort taux de chômage», a indiqué l'organisme hier, par voie de communiqué.

**Des mines, des parcs et Internet**

En région, le gouvernement a également choisi d'investir dans les mines, la modernisation de l'agriculture, l'accès à Internet et les parcs nationaux. Étant donné la vigueur du secteur des mines, Québec investit 20 millions de plus cette année dans un nouveau Fonds du patrimoine minier. Un geste salué d'ailleurs par la FMQ, qui estime qu'«une telle pratique devrait être généralisée car, actuellement, c'est encore une trop faible partie des redevances [dans le secteur minier] qui reviennent aux régions ressources», a dit son président, Bernard Généreux.

Le ministère des Ressources naturelles hérite également de quatre millions de dollars de plus, notamment pour aider les travailleurs forestiers à se réorienter vers ce secteur.

Autre mesure: Québec fait le pari de la connexion à Internet en région avec un programme baptisé «Communautés rurales branchées», qui vise à réduire le clivage technologique dans la province. Dans cette optique, les 10 % d'écoles primaires en région éloignée qui n'ont pas encore accès au vaste réseau mondial vont bénéficier de 10 millions de dollars pour s'ouvrir au cyberspace.

L'ensemble de ce programme a été salué par la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ). Selon l'organisme, cette mesure va permettre à «toutes les régions du Québec» de «participer au XXI<sup>e</sup> siècle», a indiqué hier sa présidente, Françoise Bertrand.

Prenant acte de la «turbulence» dans le secteur agricole, la ministre injecte par ailleurs 60 millions de dollars pour la relève, la diversification, la recherche et l'innovation dans le domaine. Le ministre Laurent Lessard révélera plus tard cette année ce qu'il compte faire plus précisément de cet ajout de 12 millions de dollars au budget du ministère.

Enfin, la ministre des Finances a choisi d'accorder une aide au développement des parcs nationaux dans le Nord, où les Cris et les Inuits ont de nombreux projets. Il s'agit toutefois d'une aide modeste de 1,5 million de dollars sur trois ans. Plus au sud, la SEPAQ hérite, elle aussi, d'une enveloppe supplémentaire de six millions de dollars.

Au premier plan des retombées régionales de ce budget, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a qualifié d'«intéressant» le contenu de ce document mais a expliqué qu'il y avait encore «beaucoup à faire» pour régler d'importants dossiers dans le monde municipal et régional. «Nous espérons maintenant que le gouvernement du Québec va s'entendre avec le fédéral pour la mise en oeuvre du programme Chantiers Canada et la permanence du transfert de la taxe sur l'essence», a indiqué Jean Perrault. Ces mesures sont espérées par le monde municipal pour résorber le déficit des infrastructures municipales, a souligné l'UMQ.

Salutaire pour la Gaspésie, le Saguenay et la Vallée de l'aluminium jusqu'en 2015, a reconnu hier la Coalition des régions ressources, le budget de Monique Jérôme-Forget a toutefois été jugé décevant et choquant par ce regroupement de représentants régionaux, qui a demandé à la ministre de corriger le tir.

«Le remplacement du crédit d'impôt sur la masse salariale par un crédit d'impôt restreint sur l'investissement pourrait avoir des conséquences désastreuses sur nos régions et conduire à la fermeture de plusieurs de nos entreprises ou à la remise en question de l'implantation de nouvelles entreprises sur nos territoires», a indiqué Michel Lagacé, porte-parole de la Coalition. (Le Devoir)

### **Un budget bien accueilli par les élus gaspésiens**

La Conférence régionale des élus de la Gaspésie les Îles, la CRÉ, accueille favorablement le budget de la ministre Monique Jérôme Forget. Bien que les crédits d'impôt à l'augmentation de la masse salariale soit à la baisse et passe de 40 à 20 pour cent.

Joint au téléphone, le directeur de la CRÉ, a expliqué que l'impact sera amoindri par l'introduction du crédit d'impôt à l'investissement. Gilbert Scantland ajoute que le secteur forestier sera certainement avantagé. Les projets qui tardaient à démarrer pourraient ainsi être mis de l'avant.

Les élus disposeront aussi de plus de moyens pour faire avancer le dossier d'internet haute-vitesse en Gaspésie. Ce service n'est toujours pas disponible sur près de 40 pour cent du territoire.

Le programme "Communautés rurales branchées" permettra de remédier à la situation à court terme même si l'argent contenu cette enveloppe soit disponible seulement en 2009. Les élus de la CRÉ se sont assurés que les fonds soient disponibles dès cette année, assure monsieur Scantland. (CIEU-FM)

### **Statut spécial**

La réforme de l'aide fiscale aux régions ressources privilégie la péninsule gaspésienne.

Le budget déposé hier après-midi par la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, confirme en effet que la Gaspésie obtient un statut spécial quant au soutien à l'investissement.

Tout d'abord, le gouvernement confirme la transformation du crédit à l'emploi par un crédit à l'investissement modulé en fonction de l'éloignement des grands centres, comme le suggérait la Commission sur l'aide fiscale aux régions ressources. Toutefois, dans le cas de la péninsule gaspésienne et des Îles, Québec maintient une partie du crédit à l'emploi et l'étend à l'ensemble du secteur manufacturier.

La ministre Nathalie Normandeau affirme que par ce geste, le gouvernement québécois reconnaît la précarité de l'économie gaspésienne.

Le crédit d'impôt sur les salaires sera toutefois réduit de moitié, passant de 40 à 20%, sauf pour les secteurs de la mariculture et de la biotechnologie marine. Tous les crédits d'impôt seront applicables jusqu'en 2015 en Gaspésie.

Par ailleurs, le gouvernement a réservé un montant de 50 millions de dollars pour le soutien aux territoires en difficulté. La Gaspésie obtient 12 de ces 50 millions de dollars. Cet argent sera notamment dirigé vers le Fonds de création d'emploi municipaux et à la mesure d'aide aux travailleurs des usines de crabe.

La ministre Normandeau annoncera le détail de la redistribution de cette cagnotte au cours des prochaines semaines. (CIEU-FM)

### **Refonte de la carte électorale: appel à la mobilisation dans l'Est**

Le président du Parti québécois en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, Marc-André Hudon, estime que le DGE Marcel Blanchet (photo) n'a tenu compte que du facteur arithmétique «un homme, un vote» pour déterminer une nouvelle carte.

Le président du Parti québécois en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, Marc-André Hudon, lance un appel à la mobilisation générale afin de bloquer le projet de refonte de la carte électorale déposé mercredi par le directeur général des élections, Marcel Blanchet.

Précisant que «l'enjeu transcende les partis» et qu'il travaillera avec les libéraux, M. Hudon suggère d'investir les consultations que M. Blanchet tiendra du 27 au 29 mai à New Richmond, à Matane et à Gaspé, et de multiplier les mémoires déposés à la Commission de la représentation électorale.

«Il faut qu'on crée une avalanche de mémoires. Le directeur général des élections n'aura pas le choix de nous entendre. Il faut être présent. Il ne faut pas se contenter d'un après-midi de consultations comme en 2000», note M. Hudon.

«Ce n'est pas tout le monde qui est à l'aise avec l'idée d'écrire un mémoire. Donc il ne faut pas permettre à M. Blanchet de parler devant des salles vides. C'est un enjeu aussi important, à mon avis plus important, que le dossier de Belledune», dit-il en évoquant la mobilisation de la baie des Chaleurs en 2003-2004 contre le projet d'incinérateur à Belledune.

En Gaspésie, Marcel Blanchet prône l'abolition de la circonscription de Gaspé et son partage entre celles de Matane et de Bonaventure, puis un transfert de portions de territoires qui font fi du découpage des MRC. Au Bas-Saint-Laurent, Kamouraska-Témiscouata serait divisée dans les circonscriptions voisines.

Marc-André Hudon estime que M. Blanchet n'a tenu compte que du facteur arithmétique «un homme, un vote» pour déterminer une nouvelle carte. «Il a complètement évacué le principe de la représentativité effective. Deux canaux illustrent ses lacunes de raisonnement. Le député doit être présent et l'électeur doit avoir accès à son député. On coupe un comté, mais on n'ajoute pas deux heures par jour et des jours aux semaines», dit-il.

M. Hudon croit que l'Assemblée nationale devrait changer la loi afin d'éviter que les régions soient «insultées» tous les deux mandats. Il note que le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, «disait récemment ne pas avoir besoin de député parce qu'il a recours au premier ministre et à 20 ministres dans la région de Montréal».

Jacques Asselin, maire de Cabano, au Témiscouata, se demande «si on ne serait pas mieux avec le Nouveau-Brunswick quand on ne veut plus nous voir. C'est une farce (...). Une pétition pourrait, par exemple, être lancée dans le public. On est connu au Témiscouata pour être capable de faire changer les choses».

Le député-ministre de Kamouraska-Témiscouata, Claude Béchard, dont la circonscription disparaîtrait dans le scénario Blanchet, fait appel à la mobilisation des forces vives.

«Il faut que les gens se mobilisent parce que cette réforme va les toucher, surtout que nos responsabilités sont plus grandes auprès des citoyens que le gouvernement fédéral.» (Radio-Canada)

### **La forêt déficitaire**

Une richesse naturelle, la forêt publique québécoise? Non, plutôt un fardeau financier.

Pour la deuxième année de suite, les droits de coupe du bois des terres publiques québécoises ne seront pas suffisants pour compenser les crédits versés aux entreprises forestières. Pour l'année qui commence le 1er avril, le trou sera de 80 millions de dollars. Du jamais vu.

Pourquoi arrive-t-on à ce déficit? Parce que le gouvernement québécois verse des crédits aux entreprises forestières pour qu'elles plantent des arbres. Québec verse aussi de l'argent pour la lutte contre les incendies de forêts.

Résultat: les droits de coupe devraient rapporter 161 millions cette année. Les crédits à verser, eux, sont estimés à 241 millions. Voilà donc l'explication de ce trou de 80 millions. En 2007-2008, le déficit a été de 48 millions.

Fait particulier dans ce budget-ci, les pertes anticipées de la forêt sont tellement importantes qu'elles amènent tout le secteur des ressources naturelles dans le rouge. Ainsi, même si les mines rapporteront 40 millions de dollars et une partie des ressources hydrauliques 3 millions, les ressources naturelles engendreront un manque à gagner de 37 millions pour le fisc.

Ce déficit s'explique par des prix du bois à la baisse, selon un fonctionnaire du ministère des Finances.

Il y a deux ans, les fonctionnaires des Finances avaient aussi prévu une année forestière dans le rouge. Mais les prix du bois avaient monté et ramené du vert dans la forêt. L'année 2006-2007 s'était finalement soldée par un gain de 5 millions dans les forêts québécoises. (La Presse)

### **Des critères pour l'attribution des nouvelles places en garderie**

Le gouvernement Charest tiendra compte de cinq critères dans l'attribution des 20 000 places en garderie à contribution réduite qui seront créées d'ici cinq ans.

En compagnie du premier ministre Jean Charest, la ministre de la Famille, Michelle Courchesne, a précisé, vendredi à Laval, les intentions du gouvernement dans ce dossier.

Ainsi, les garderies devront faire preuve d'une plus grande flexibilité pour accueillir les enfants dont les familles veulent utiliser le service de garde à temps partiel. Québec favorisera également la création de places en garderie en milieu de travail et d'études.

Davantage de poupons, de très jeunes enfants, devraient avoir accès aux garderies. On veut également donner priorité aux enfants handicapés. Enfin, on veut s'assurer de répondre davantage à la demande d'intégration des enfants de familles d'immigrants.

La ministre Courchesne a indiqué que les 20 000 places qui seront redéployées d'ici 5 ans seront réparties dans toutes les régions du Québec. Certaines régions où les besoins sont plus importants seront par ailleurs privilégiées.

Dès septembre prochain, 4500 nouvelles places en garderie devraient avoir été créées pour le début de la prochaine année scolaire. (La Presse Canadienne)